

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **DYNCOMM**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Le Penant

N° : 1

Boîte :

Code postal : 5500

Commune : Dinant

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0825.504.444

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-01-2024

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **06-02-2025**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-09-2023** au **31-08-2024**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-09-2022** au **31-08-2023**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**JACQUEMIN Gaëtan**

Le Penant 1  
5500 Dréhance (Dinant)  
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-20

Fin de mandat :

Administrateur

**DETHIER Philippe**

Rue des Inhauts 23  
5021 Boninne (Namur)  
BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>38.044</b>	<b>69.182</b>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<b>38.044</b>	<b>68.932</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	624	924
Mobilier et matériel roulant		24	37.420	68.009
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		<b>250</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>100.829</b>	<b>158.482</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>44.865</b>	<b>86.472</b>
Créances commerciales	40		44.650	86.257
Autres créances	41		214	214
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>55.085</b>	<b>70.930</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>879</b>	<b>1.081</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>138.873</b>	<b>227.665</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b>33.355</b>	<b>33.055</b>
<b>Apport</b>		10/11	<b>20.460</b>	<b>18.600</b>
Disponible		110	20.460	
Indisponible		111		18.600
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>10.512</b>	<b>12.372</b>
Réserves indisponibles		130/1		1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311		1.860
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	10.512	10.512
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+/-)	14	<b>2.383</b>	<b>2.084</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>				
<b>Dettes à plus d'un an</b>				
Dettes financières				
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		17/49	<b>105.518</b>	<b>194.609</b>
Autres emprunts		17	<b>22.653</b>	<b>44.587</b>
Dettes commerciales		170/4	22.653	44.587
Acomptes sur commandes		172/3		
Autres dettes		174/0	22.653	44.587
<b>Dettes à un an au plus</b>				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		175		
Dettes financières		42/48	<b>54.425</b>	<b>150.022</b>
Etablissements de crédit		42	9.133	15.098
Autres emprunts		43		
Dettes commerciales		430/8		
Fournisseurs		44	25.616	53.741
Effets à payer		440/4	25.616	53.741
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales		46		
Impôts		45	16.213	24.809
Rémunérations et charges sociales		450/3	11.377	14.382
Autres dettes		454/9	4.836	10.427
		47/48	3.463	56.373
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>28.441</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>138.873</b>	<b>227.665</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(−)	9900	92.437	102.285
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	552	552
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(−)	62	61.043	68.137
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	12.518	16.922
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(−)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(−)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	6.514	8.579
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(−)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	7.060	2.270
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(−)	9901	<b>5.302</b>	<b>6.377</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>227</b>	<b>16</b>
Produits financiers récurrents		75	227	16
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>1.746</b>	<b>2.065</b>
Charges financières récurrentes		65	1.746	2.065
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(−)	9903	<b>3.783</b>	<b>4.328</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(−)	67/77	<b>3.483</b>	<b>4.260</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(−)	9904	<b>300</b>	<b>68</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(−)	9905	<b>300</b>	<b>68</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(−)		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(−)	9906 2.383	2.084
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(−)	(9905) 300	68
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		14P 2.084	2.016
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		791/2 1.860	
à l'apport		691/2 1.860	
à la réserve légale		691 1.860	
aux autres réserves		6920	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(−)	6921 (14) 2.383	2.084
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794	
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	
Rémunération de l'apport		694	
Administrateurs ou gérants		695	
Travailleurs		696	
Autres allocataires		697	

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.200</b>
8029		
8039		
8049		
8059		<b>2.200</b>
8129P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.200</b>
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129		<b>2.200</b>
(21)		

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.200</b>
8029		
8039		
8049		
8059		<b>2.200</b>
8129P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.200</b>
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129		<b>2.200</b>
(21)		

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	<b>93.987</b>
8169	2.407	
8179	34.693	
8189		
8199	<b>61.701</b>	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	<b>25.055</b>
8279	12.518	
8289		
8299		
8309	13.915	
8319		
8329	<b>23.657</b>	
(22/27)	<b>38.044</b>	

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions  
Cessions et retraits  
Transferts d'une rubrique à une autre  
Autres mutations

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	<b>250</b>
8365		
8375	250	
(+)(-)	8385	
(+)(-)	8386	
8395	0	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)(-)	8445	
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)(-)	8515	
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
8545		
8555		
(28)		

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées  
Acquises de tiers  
Annulées  
Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées  
Reprises  
Acquises de tiers  
Annulées à la suite de cessions et retraits  
Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

N°	0825504444	M-app 6.5
----	------------	-----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D'EVALUATION COMPTABLE

### **ACTIF DU BILAN**

#### I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

##### Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

##### Amortissements

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition au taux annuel de 20 %, sauf pour les frais d'émission d'emprunts dont l'amortissement peut être réparti sur tout la durée de l'emprunt.

#### II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

##### Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition au taux annuel de 20 %. Exception est faite pour les licences des logiciels qui seront amorties au taux de 33,33%

#### III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

##### Amortissements

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit d'appliquer des amortissements dégressifs ou de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

#### A. Terrains et constructions

Les frais d'acquisition des terrains et les terrains ne sont pas amortissables. Les bâtiments seront amortis au taux linéaire de 3%, tandis que les frais d'acquisitions seront amortis au taux de 10%. L'aménagement des bâtiments sera amorti de façon linéaire suivant un taux pouvant varier de 3 à 25% en fonction de la nature de l'aménagement.

#### B. Matériel

IMO neuves : amortissements linéaires de 33,33% à 20%

IMO d'occasion : amortissements linéaires de 20 % ou 33,33 % en fonction de la vétusté du bien acquis.

Cependant, si la valeur d'acquisition est inférieure à 1000 euros HTVA, la prise en charge totale se fait l'année de l'acquisition.

#### C. Mobilier et matériel roulant

- Mobilier : amortissements linéaires de 33,33% à 20%
- Mobilier d'occasion : amortissements linéaires à 33,33 %
- Matériel informatique : amortissements linéaires à 33,33 %
- Matériel roulant : amortissements linéaires à 20 %
- Matériel d'exploitation : amortissements linéaires de 33,33% à 20 %
- Matériel d'exploitation d'occasion : amortissements linéaires de 20 % ou 33,33 % en fonction de la vétusté du bien acquis.

Cependant, si la valeur d'acquisition est inférieure à 1000 euros HTVA, la prise en charge totale se fait l'année de l'acquisition.

#### D. Biens détenus en location-financement (leasing)

Idem biens de même nature non acquis en location-financement.

#### E. Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le cas échéant, le conseil d'administration décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

### IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres à revenu fixe, les placements à long terme, ainsi que les actions et parts sont valorisées à leur prix d'achat.

Les titres et les placements sont considérés comme immobilisations financières dans la mesure où la politique est de les placer de manière durable et non en fonction de convenances de placement qui peuvent évoluer.

Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

#### V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur les créances lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

#### VI. CREANCES A UN AN AU PLUS

##### Clients

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale (voir créances à plus d'un an).

Cependant, des réductions de valeur sont réalisées sur les créances douteuses lorsque le conseil d'administration estime qu'il est peu probable de les récupérer.

Les créances estimées douteuses feront l'objet de réductions de valeur qui seront consignées dans un tableau détaillé. Ces réductions de valeur seront calculées en fonction du rapport existant entre le chiffre d'affaires et le montant des créances douteuses.

##### Subsides à recevoir

Les subsides sont enregistrés en créances au bilan dès qu'ils adoptent un caractère certain et liquide, c'est-à-dire dès la réception du courrier de la part des pouvoirs subsidants nous confirmant l'obtention et la liquidation des subsides.

#### VII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

On y retrouve tous des dépôts et placements dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Les règles d'évaluation des placements de trésorerie sont les mêmes que celles des créances à plus d'un an.

## **VIII. VALEURS DISPONIBLES**

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des créances à un an au plus.

## **IX. COMPTES DE REGULARISATIONS**

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

## **PASSIF DU BILAN**

### **VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (16)**

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine, de manière individualisée, avec les principes de prudence, sincérité et bonne foi qui s'imposent, les provisions à constituer.

Ces provisions peuvent concerner notamment :

- Les grosses réparations et gros entretiens (ex : toitures, chauffage, etc.)
- Les litiges en cours
- Les charges fiscales et sociales (licenciement, etc.)
- Les autres risques identifiés et précis

### **VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (17)**

Les emprunts et dettes à plus d'un an sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### **IX. DETTES A UN AU PLUS (42-43)**

Les emprunts et dettes à un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### **X. COMPTES DE REGULARISATION (49)**

Les comptes de régularisations comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>	<b>Codes</b>	<b>1. Temps plein (exercice)</b>	<b>2. Temps partiel (exercice)</b>	<b>3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)</b>	<b>3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)</b>
Nombre moyen de travailleurs	100	1		1	1
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.831		1.831	1.983
Frais de personnel	102	61.043		61.043	68.137

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	<b>Codes</b>	<b>1. Temps plein</b>	<b>2. Temps partiel</b>	<b>3. Total en équivalents temps plein</b>
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1		1
<b>Par type de contrat de travail</b>	110	1		1
Contrat à durée indéterminée	111			
Contrat à durée déterminée	112			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	113			
Contrat de remplacement				
<b>Par sexe et niveau d'études</b>	120	1		1
Hommes	1200			
de niveau primaire	1201			
de niveau secondaire	1202			
de niveau supérieur non universitaire	1203	1		1
de niveau universitaire				
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>	130			
Personnel de direction	134	1		1
Employés	132			
Ouvriers	133			
Autres				

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
<b>SORTIES</b>	305			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	